

## ASSOCIÉS

- Jeanne-Marie HENRIOT  
BELLARGENT
- Stéphanie BLAREZ

## *CONCURRENCE ET DISTRIBUTION*

Le droit de la concurrence et de la distribution est présent à tous les stades de la vie de l'entreprise, depuis sa création jusqu'à la définition du cadre juridique dans lequel elle va offrir ses produits et services, en passant si besoin est, par le chemin judiciaire.

Il s'agit d'un droit qui évolue en permanence et qui donne lieu sans cesse à des problématiques nouvelles, telles que par exemple la vente sur internet ou encore la rupture de relations commerciales avec ou sans contrat.

Il s'agit d'un droit qui suppose une bonne appréhension des besoins de l'entreprise et du marché sur lequel elle évolue. A titre d'exemple, ce n'est pas tout de rédiger un contrat, encore faut-il qu'il soit adapté à l'entreprise, qu'il lui apporte une protection efficace tout en étant le plus simple possible. Il faut donc connaître l'entreprise dans son environnement français et international.

LMBE possède une longue expérience dans ce domaine qui lui permet d'allier de solides connaissances juridiques avec une approche de terrain. Cette expérience est d'autant plus riche que LMBE aborde le droit de la concurrence et de la distribution dans le domaine du conseil et dans celui du contentieux, à la fois devant les autorités de concurrence et devant les tribunaux.

LMBE intervient aussi bien pour des grands groupes que pour des PME, dans des secteurs économiques très variés, avec un souci permanent d'implication, de réactivité et de pragmatisme au service de ses clients.

## COMPETENCES ET SAVOIR-FAIRE :

Les contours du droit de la concurrence et de la distribution sont vastes, allant de la notification des opérations de concentrations au droit des contrats touchant à la distribution des produits et services, au droit des ententes et abus de domination, au droit des pratiques dites restrictives (pratiques discriminatoires, rupture de relations commerciales, abus de dépendance économique, règles de facturation, revente à perte ...), mais aussi au droit de la consommation, en passant par la concurrence déloyale, le parasitisme, la publicité mensongère, les fraudes...

LMBE couvre tous ces aspects, tant en conseil qu'en contentieux, avec un savoir-faire particulier dans les domaines suivants :

- Négociation et rédaction de tous contrats commerciaux (distribution exclusive, distribution sélective, franchise, agents commerciaux, commissionnaires, distribution sur internet, clauses de non-concurrence, clauses limitatives ou exonératoires de responsabilité)
- Litiges relatifs à l'exécution, à la résiliation et de tous contentieux se rapportant aux contrats de distribution
- Conseil et gestion des litiges dans le domaine des ententes et des abus de domination devant le Conseil de la Concurrence et les juridictions